

CA13 08 0001

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 8 janvier 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement souligne la présence du groupe du Centre Bon Courage de Place Benoit dans le cadre du projet Agora. Ce projet vise à encourager la participation citoyenne des jeunes de 12 à 24 ans. Il débute en leur souhaitant la bienvenue.

CA13 08 0002

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 8 janvier 2013.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 8 janvier 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0003

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 4 décembre 2012 et des séances spéciales des 17 et 21 décembre 2012.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 4 décembre 2012 et des séances spéciales des 17 et 21 décembre 2012 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0004

Première période de questions du public, de 19 h 40 à 20 h 15

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Maria Morina, de Place Benoit :

- Elle demande d'améliorer l'éclairage dans les rues pour sortir la nuit pour se sentir en sécurité.

Monsieur Tomy Parent, du 562, rue Ouimet :

- Il demande si les procès-verbaux sont publics et à qui s'adresser pour les obtenir.

Réponse (Alan DeSousa) : le greffe lui indiquera la procédure à suivre.

- Il a des questions sur le rapport bimestriel du commandant de quartier.

Réponse (Alan DeSousa) : il peut poser des questions à M. La Penna.

- Achat de boulons à 80 \$ à la page 2 de la liste des bons de commande du mois de décembre 2012.

Le 8 janvier 2013

- Pourquoi l'achat d'un casque d'écoute à 200 \$ alors que le modèle le moins cher à La Source coûte 100 \$?
- Aucune féminisation du rapport de police.

Monsieur Mario Bonenfant, du 860, rue Gohier :

- Bon Courage de Place Benoit est un partenaire de l'Érablière urbaine qui se tiendra le 23 mars.
- À qui parler pour reprogrammer les parcomètres pour éviter la double facturation ou la surfacturation?

Réponse (Alan DeSousa) : s'adresser à Stationnement Montréal. Le greffe lui fournira les coordonnées.

Madame Camille Aetchi, du 255, Place Benoit :

- Le recyclage déborde dans le secteur.

Monsieur Pathé Guève, du 155, Place Benoit, bureau 2 (Centre Bon Courage de Place Benoit) :

- Remercie pour l'accueil des jeunes dans la perspective d'un engagement citoyen.
- Il demande un passage au-dessus des rails de Montpellier pour désenclaver Place Benoit.

Réponse (Alan DeSousa) : nous allons poursuivre nos démarches dans ce dossier.

- Des billets d'infraction sont remis aux jeunes pour avoir franchi le chemin de fer.

Réponse (Alan DeSousa) : on va vérifier qui remet ces billets. L'Agence métropolitaine de transport ou le CN.

Madame Christine Dionne, du 630, avenue Sainte-Croix, appartement 201 :

- Elle est déchétarienne.
- Elle constate qu'il n'y a pas assez de recyclage chez les commerçants. Qui peut contrôler que le recyclage est fait?

Réponse (Alan DeSousa) : loi provinciale.

- La sécurité est doublée : la police de la Ville et la patrouille de Saint-Laurent. Qui a le pouvoir de l'arrêter?
- Elle trouverait plus pertinent de faire des ateliers sur la sécurité que de doubler la patrouille.
- Elle demande d'insérer le suivi des questions du public dans le journal local.

CA13 08 0005

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175014 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football.

ADOPTÉ.

CA13 08 0006

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120465007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de marquage permanent sur la chaussée sur certaines rues.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Le 8 janvier 2013

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de marquage permanent sur la chaussée sur certaines rues.

ADOPTÉ.

CA13 08 0007

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120958020 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'achat d'équipements audiovisuels pour des projections multimédia dans le cadre du projet *À la découverte de Saint-Laurent*.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'achat d'équipements audiovisuels pour des projections multimédia dans le cadre du projet *À la découverte de Saint-Laurent*.

ADOPTÉ.

CA13 08 0008

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175012 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien de bassins aquatiques pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien de bassins aquatiques pour l'année 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0009

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120465006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour réaliser les plans et devis de différentes infrastructures, aménagements et équipements associés aux objectifs du Plan de transport local.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 8 janvier 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour réaliser les plans et devis de différentes infrastructures, aménagements et équipements associés aux objectifs du Plan de transport local.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - un représentant de la Section des ressources matérielles
 - un représentation de la Division des études technique et de l'ingénierie
 - deux représentants de la Division des études techniques, de la planification et de l'environnement

ADOPTÉ.

CA13 08 0010

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120465008 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de supports à vélos.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de supports à vélos, dans le cadre des objectifs du Plan de transport local.

ADOPTÉ.

CA13 08 0011

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120069006 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat des puces servant à la radio-identification des documents de la collection première de la bibliothèque du Boisé.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des projets Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat des puces servant à la radio-identification des documents de la collection première de la bibliothèque du Boisé.

ADOPTÉ.

CA13 08 0012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120465004 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans, des devis et la surveillance des travaux pour la mise aux normes des feux de circulation du réseau local - Demande de soumissions 12-055.

Le 8 janvier 2013

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
GENIVAR inc.	145 444,24 \$	8,63
CIMA+ s.e.n.c.	198 649,33 \$ (corrigé)	6,86
Dessau inc.	193 180,20 \$	6,43

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de GENIVAR inc. est une erreur de calcul ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme GENIVAR inc. le contrat pour la préparation des plans, des devis et la surveillance des travaux pour la mise aux normes des feux de circulation du réseau local, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 24 octobre 2012, totalisant la somme de 145 444,24 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120465004 : 139 119,20 \$) :

6430.9500998.801150.03161.54390.000000.0000.135603.000000.17040.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0013

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378028 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du bassin de rétention et d'un parc canin au parc Philippe-Laheurte - Demande de soumissions 12-526.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Le Groupe SEGUIN LACASSE inc.	78 205,89 \$ (corrigé)	16,67
Plania inc.	84 903,38 \$ (corrigé)	15,25
Groupe Rousseau Lefebvre	95 343,02 \$	12,69
Beaupré & Associés Experts Conseils inc.	97 495,93 \$ (corrigé)	12,56

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Le Groupe SEGUIN LACASSE inc., Plania inc. et de Beaupré & Associés Experts Conseils inc. sont des erreurs de calcul ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme Le Groupe SEGUIN LACASSE inc. le contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du bassin de rétention et d'un parc canin au parc Philippe-Laheurte, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 novembre 2012, totalisant la somme de 78 205,89 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120465004 : 74 804,89 \$) :

6430.3011003.801150.07165.54390.000000.0000.131315.000000.15010.00000

ADOPTÉ.

Le 8 janvier 2013

CA13 08 0014

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124378025 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Gariépy - Demande de soumissions 12-026.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les Entreprises Daniel Robert inc.	375 768,00 \$
LV Construction	382 515,88 \$
Aménagement Sud-Ouest (9114-5689 Québec inc.)	391 347,79 \$
Les Entreprises C. Dubois	398 942,25 \$ (corrigé)
Techniparc (div. 9032-2454 Québec Inc.)	404 992,54 \$
Les Excavations Super inc.	406 686,76 \$
Les Entreprises de construction Ventec inc.	407 129,95 \$ (corrigé)
Construction Piravic inc.	417 035,28 \$
Paysagiste S. Forget inc.	468 302,77 \$ (corrigé)
G. Giuliani inc.	473 798,24 \$ (corrigé)
Les Entreprises Canbec Constructions inc.	477 807,88 \$
Tro-Chânes inc.	479 790,68 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	480 463,61 \$
Construction Garnier ltée	483 363,27 \$ (corrigé)
Construction Axika inc.	537 201,88 \$

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Les Entreprises C. Dubois, Les Entreprises de construction Ventec inc., Paysagiste S. Forget inc., G. Giuliani inc. et Construction Garnier ltée sont des erreurs de calcul et d'arrondis;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. le contrat pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Gariépy, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 décembre 2012, totalisant la somme de 375 768 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1124378025 : 359 426.71 \$) :

6430.3011003.801150.07165.57201.000000.0000.134387.000000.15015.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0015

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175016 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels de soutien technique au Plan de foresterie urbaine - Demande de soumissions 12-531.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire, le prix soumis et la note finale obtenus sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Tremblay et Tremblay SENC / Trame-Verte	86 489,83 \$	15,52

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 8 janvier 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Tremblay et Tremblay SENC / Trame-Verte le contrat pour des services professionnels de soutien technique au Plan de foresterie urbaine, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 5 décembre 2012, totalisant la somme de 86 489,83 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le fonds des parcs au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120175016 : 82 728,58 \$) :
2430.0013000.304768.07163.56509.015019

ADOPTÉ.

CA13 08 0016

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125913005 relatif à une offre de services pour la disposition des CD, DVD, Blu-Ray et boîtiers assortis devenus inutiles.

ATTENDU que ces articles sont fabriqués de matières recyclables pouvant servir à d'autres usages et être réutilisées sous d'autres formes;

ATTENDU que la firme Targray technologie internationale inc. offre gratuitement à l'arrondissement ses services de recyclage des CD, DVD, Blu-Ray et boîtiers assortis pour l'année 2013;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter l'offre de services de la firme Targray technologie internationale inc., datée du 5 novembre 2012, pour la disposition des CD, DVD, Blu-Ray et boîtiers assortis pour l'année 2013, et ce, sans frais.

ADOPTÉ.

CA13 08 0017

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125913006 relatif à une entente avec la corporation Laurentide re-sources inc. pour la disponibilité des équipements de collecte et le service de collecte des piles non rechargeables et rechargeables sans frais.

ATTENDU que depuis le 14 juillet 2012, de nouveaux produits sont assujettis au Règlement sur la récupération et la valorisation des produits pour les entreprises (REP);

ATTENDU que les entreprises qui mettent sur le marché les produits visés par ce règlement doivent mettre en place un programme de récupération et de valorisation de leurs produits appelé Responsabilité Élargie des Producteurs (REP);

ATTENDU qu'entre autres, les produits ajoutés à la REP déjà existante sont les piles rechargeables et non-rechargeables, les piles lithium ainsi que les piles boutons à usage unique;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir le service de récupération de piles non rechargeables et rechargeables aux citoyens;

ATTENDU que Laurentide re-sources inc. offre à l'arrondissement ses services gratuits de fourniture des équipements de collecte et de service de collecte pour les piles non rechargeables et rechargeables pour une durée indéterminée;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'entente avec la corporation Laurentide re-sources inc. pour la disponibilité des équipements de collecte et le service de collecte des piles non rechargeables et rechargeables, et ce sans frais.

ADOPTÉ.

Le 8 janvier 2013

CA13 08 0018

Soumis sommaire décisionnel numéro 1126121002 relatif aux placements publicitaires 2013.

ATTENDU que la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social doivent faire la promotion de divers événements, activités et services offerts aux citoyens;

ATTENDU que la Direction des services administratifs ainsi que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises doivent publier tous les avis publics légaux ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande ouverte de 150 500 \$ en faveur de Médias Transcontinental pour les placements publicitaires 2013.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1126121002) :

2430.0010000.304755.01801.53801.014024.0000.000000.000000.000000.000000	50 216,89 \$
2430.0010000.304748.01101.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000	18 173,73 \$
2430.0010000.304701.01401.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000	43 043,05 \$
2430.0010000.304720.07289.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000	26 782,34 \$
2430.0010000.304729.06101.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000	5 739,07 \$

ADOPTÉ.

CA13 08 0019

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299041 relatif au versement de la contribution financière pour l'année 2013.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080062 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er février 2011 et autorisant la signature d'une convention avec le Musée des maîtres et artisans du Québec pour le versement d'une subvention de 85 000 \$ par année pour les années 2011 à 2013;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le versement de la subvention annuelle de 85 000 \$ au Musée des maîtres et artisans du Québec pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA11202990419 : 85 000 \$) :

2430.0010000.304748.07251.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000	
---	--

ADOPTÉ.

CA13 08 0020

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120911007 relatif à la liste des libraires et à l'achat de biens culturels par les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé pour l'année 2013.

ATTENDU que les sommes prévues en 2013 pour l'acquisition de biens culturels par la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent sont estimées à 624 900 \$;

ATTENDU que les bibliothèques prévoient acheter leurs biens culturels auprès d'une trentaine de fournisseurs, dont cinq librairies pour les acquisitions de 25 000\$ et plus, les autres pour les acquisitions inférieures à 25 000\$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 8 janvier 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la liste des librairies et des fournisseurs pour l'achat de biens culturels par la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA 1120911007) :

2430.0010000.304722.07231.56513.015029.0000.000000.000000.000000.000000
469 600 \$

2430.0010000.304722.07231.56513.015028.0000.000000.000000.000000.000000
82 800 \$

2430.0010000.304722.07231.56513.015078.0000.000000.000000.000000.000000
10 800 \$

2430.0010000.304722.07231.56513.015079.0000.000000.000000.000000.000000
61 700 \$

ADOPTÉ.

CA13 08 0021

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124019005 relatif à l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données pour les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé.

ATTENDU que les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé mettent à la disposition de leurs usagers environ 300 titres différents de revues, journaux et de bases de données spécialisées répondant aux besoins d'une clientèle variée, francophone, anglophone et allophone, adultes et jeunes;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données pour les bibliothèques du Vieux Saint-Laurent et du Boisé, et d'en autoriser le paiement en 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1124019005) :

2430.0010000.304722.07231.56513.015033.0000.000000.000000.000000.000000
91 000 \$

2430.0010000.304722.07231.56513.015033.0000.000000.000000.000000.000000
16 000 \$

ADOPTÉ.

CA13 08 0022

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124019005 relatif à l'adhésion de l'arrondissement aux sept principes du plan d'action municipal (2013 - 2015) pour les aînés.

ATTENDU la résolution numéro CM12 0850 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 24 septembre 2012 adoptant un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 et mandatant la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015;

ATTENDU que le plan d'action propose aux dix-neuf arrondissements d'adhérer aux sept principes qui guident l'action de la Ville et qui permettent l'implantation d'un langage commun et unificateur, peu importe le domaine d'application, soit :

1. Le "réflexe aîné", pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés ;
2. L'accessibilité universelle, pour favoriser l'autonomie des aînés ;
3. L'analyse différenciée selon les sexes, pour prendre en compte les besoins différenciés des personnes aînées ;

Le 8 janvier 2013

4. Le partenariat et la concertation, pour agir ensemble ;
5. La synergie de l'intervention, pour optimiser l'utilisation des ressources ;
6. Les acquis, pour bâtir sur ce qui existe ;
7. La flexibilité, pour s'adapter aux changements.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement aux sept principes du plan d'action municipal 2013-2015 pour les aînés.

ADOPTÉ.

CA13 08 0023

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120069005 relatif à la transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP) des attestations requises quant à la conformité des travaux de construction du projet du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une demande d'autorisation sera déposée au MDDEP considérant que le projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent est potentiellement susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse du réseau d'égout;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer l'engagement de l'arrondissement à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la firme SNC-Lavalin inc. à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), pour et au nom de l'arrondissement de Saint-Laurent, la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R. Q-2), ainsi que l'attestation de conformité et tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour le projet de construction du Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent.
- 2.- De confirmer l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP) lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ.

CA13 08 0024

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299040 relatif à une demande de subvention du Centre des femmes de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son trentième anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 1 000 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son trentième anniversaire de fondation.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299040: 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

Le 8 janvier 2013

CA13 08 0025

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122298010 relatif à une dépense en faveur Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2013.

ATTENDU la résolution numéro CG12 0269 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 août 2012 et concluant une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2015 (entente numéro 781453);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 120 000 \$ en faveur de Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1122298010 : 120 000 \$) :

2430.0010000.304753.01909.53601.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0026

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122298011 relatif à une dépense en faveur de TELUS pour l'ensemble des liens Centrex et DATA pour l'année 2013.

ATTENDU la résolution numéro CG08 0026 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 31 janvier 2008 et octroyant aux firmes TELUS et Bell Mobilité les contrats pour la fourniture, sur demande, des services de télécommunications, pour des périodes respectives de 10, 7 et 4 ans (entente numéro 377824);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 75 000 \$ en faveur de TELUS pour l'ensemble des liens Centrex et DATA pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1122298011 : 75 000 \$) :

2430.0010000.304753.01909.53601.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0027

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1122314012).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 novembre et le 31 décembre 2012, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec du 28 novembre au 31 décembre 2012 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

Le 8 janvier 2013

CA13 08 0028

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547183 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3555, rue Sartelon dans la zone I02-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel dont l'accès et l'ouverture véhiculaires ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20121201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 7 décembre 2012 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3555, rue Sartelon dans la zone I02-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel dont l'accès et l'ouverture véhiculaires ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'éliminer les accès via la voie d'accès à l'écocentre.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0029

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547184 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2101 au 2261, rue du Chinook et du 2039 au 2215, rue des Montérégiennes dans les zones H08-032 et H08-033 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales contigües dont les constructions souterraines apparentes, la localisation des terrasses et des escaliers extérieurs ne respectent pas toutes normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20121203);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 7 décembre 2012 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées du 2101 au 2261, rue du Chinook et du 2039 au 2215, rue des Montérégiennes dans les zones H08-032 et H08-033 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales contigües dont les constructions souterraines apparentes, la localisation des terrasses et des escaliers extérieurs ne respectent pas toutes normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

Le 8 janvier 2013

CA13 08 0030

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547185 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 3555, rue Sartelon dans la zone I02-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 3 décembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel au 3555, rue Sartelon dans la zone I02-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'éliminer les accès via la voie d'accès à l'écocentre.

ADOPTÉ.

CA13 08 0031

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547186 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'habitations unifamiliales jumelées du 4685 au 4755, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-050 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 3 décembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'habitations unifamiliales jumelées du 4685 au 4755, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-050 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à savoir :

- Le premier modèle consiste à recouvrir la façade avec de la pierre LaFitt de couleur « Nuancé Beige Dunlop » de la compagnie Permacon, les côtés de brique LaFitt de couleur « Nuancé Beige Dunlop » de la compagnie Permacon et la toiture de mystique de couleur « Brun 2 », de la compagnie BP;
- Le deuxième modèle consiste à recouvrir la façade avec de la pierre Brandon de couleur « Gris Calcaire » de la compagnie Techo-Bloc, les côtés de brique Brandon de couleur « Gris Calcaire » de la compagnie Techo-Bloc et la toiture de mystique de couleur « Gris Nuancé » de la compagnie BP;
- Le troisième modèle consiste à recouvrir la façade avec de la pierre LaFitt de couleur « Nuancé Beige Ambroise » de la compagnie Permacon, les côtés de brique LaFitt de couleur « Nuancé Beige Ambroise » de la compagnie Permacon et la toiture de mystique de couleur « Cèdre » de la compagnie BP;
- Le quatrième modèle consiste à recouvrir la façade avec de la pierre Brandon de couleur « Gris Sienna Onyx » de la compagnie Techo-Bloc, les côtés de brique Brandon de couleur « Gris Sienna Onyx » de la compagnie Techo-Bloc et la toiture de mystique de couleur « Bois Antique » de la compagnie BP.

Le 8 janvier 2013

2.- Un plan d'aménagement paysager doit être déposé lors de la demande de permis de construction montrant la plantation d'arbres en cour avant et arrière.

ADOPTÉ.

CA13 08 0032

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547187 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification du revêtement extérieur de cette habitation unifamiliale isolée située au 1635, rue Lépine dans la zone H13-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale qui ne respecte pas le code de construction et ne respecte pas les objectifs et critères de PIIA.

ADOPTÉ.

CA13 08 0033

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547188 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée située au 2828, avenue Ernest-Hemingway dans la zone H08-046 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 3 décembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée située au 2828, avenue Ernest-Hemingway dans la zone H08-046 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0034

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547189 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1440, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 3 décembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121206);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 8 janvier 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1440, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que les auvents soient de couleur brune.

ADOPTÉ.

CA13 08 0035

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547190 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1444, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 3 décembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20121207);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1444, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C16-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, en considérant que le requérant va retirer certaines enseignes en vitrine ou mettre des affiches translucides.

ADOPTÉ.

CA13 08 0036

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547191 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 1450, rue de l'Église dans la zone C16-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ.

CA13 08 0037

Le règlement numéro RCA08-08-0001-59 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1110565009).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2012, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 8 janvier 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-59 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA13 08 0038

Le règlement numéro RCA08-08-0001-60 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1124152030).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2012 la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-60 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA13 08 0039

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-61 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1120565011).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-61 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA13 08 0040

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet de permettre, dans la zone S11-020, pour un bâtiment existant d'un étage, un usage industriel pour un maximum de 45% de superficie de plancher du bâtiment.

CA13 08 0041

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-62 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1124152029).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-62 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

Le 8 janvier 2013

CA13 08 0042

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet :

- de créer la zone H07-052 à même la zone H07-026 afin de permettre des habitations multifamiliales de 8 étages le long des boulevards Henri-Bourassa et Cavendish;
- de créer la zone S07-053 à même la zone I08-009 afin de permettre des habitations multifamiliales de 8 étages et certains commerces et services.

(Sommaire décisionnel 1124152029)

CA13 08 0043

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-63 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1124509005).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-63 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 22 janvier 2013, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA13 08 0044

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0002-3 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement (sommaire décisionnel numéro 1124152032).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.-D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0002-3 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement.
- 2.-De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 22 janvier 2013, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA13 08 0045

Le règlement numéro RCA13-08-2 autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1124322009).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2012, la conseillère Michèle D. Biron a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs. (CA12 080937);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron; il est

Le 8 janvier 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA13-08-2 autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.

ADOPTÉ.

CA13 08 0046

Le règlement numéro RCA13-08-3 autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1124322010).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2012, le conseiller Francesco Miele a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt 1 800 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière (CA12 080938);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA13-08-3 autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière.

ADOPTÉ.

CA13 08 0047

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950031 relatif à la nomination d'un chef de division – voirie à la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division – voirie à la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Dominique Paquin au poste permanent de chef de division – voirie à la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA13 08 0048

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950042 relatif à la création d'un poste permanent d'architecte et de deux postes permanents d'ingénieur à la Division projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU que plusieurs postes permanents d'architecte et d'ingénieur à la Ville, sont présentement vacants et en concours à la Ville;

ATTENDU que l'arrondissement désire retenir les professionnels temporaires actuellement en poste à la Division projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un poste permanent d'architecte et deux postes permanent d'ingénieur afin que lesdits professionnels puissent se porter candidat à Saint-Laurent dans les éventuels concours;

Le 8 janvier 2013

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste permanent d'architecte et deux postes permanents d'ingénieur à la Division projets nouvelle bibliothèque et complexe sportif de la Direction d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0049

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950043 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de monsieur Yvan Baril au poste d'électro-technicien - électronique et télécommunication, à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, en date du 5 janvier 2013, sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

CA13 08 0050

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950037 relatif à la nomination d'un chef de section - bibliothèque à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section - bibliothèque à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Abir Ossman au poste permanent de chef de section - bibliothèque à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA13 08 0051

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122314011 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 13 janvier au 11 mai 2013.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 8 janvier 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Francesco Miele à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent, pour la période du 13 janvier au 11 mai 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0052

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 15

Le conseiller Aref Salem souhaite une très bonne année 2013 à tous les citoyens. Il remercie l'équipe des travaux publics pour les bons travaux de déneigements et les citoyens pour leur compréhension. Il remercie l'équipe de l'urbanisme pour l'émission des permis dont les projets représentent environ 333 millions \$ ainsi que le travail accompli dans les projets de certification LEED. Il informe l'assemblée des éléments suivants :

- la collecte des sapins de Noël aura lieu du 7 au 25 janvier
- la sortie ornithologique aura lieu au le 17 janvier dans le boisé du parc Marcel-Laurin.

En terminant, le maire Alan De Sousa réitère ses remerciements pour l'effort de déneigement. Il mentionne que la valeur des permis émis reflète la confiance du milieu des affaires en l'arrondissement et qu'il y aura d'autres bonnes nouvelles en 2013.

CA13 08 0053

Deuxième période de questions du public, de 21 h 25 à 21 h 35

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Claude Leblanc, du 915, rue Marlatt :

- Le chemin piéton entre Marlatt et Côte-Vertu : il s'inquiète de l'entretien de ce chemin au niveau du revêtement et du niveau. Il demande aussi l'amélioration de l'éclairage.

Monsieur Tomy Parent, du 562, rue Ouimet :

- Est-ce que l'arrondissement a fait des contributions pour fournir une aide alimentaire aux plus démunis de Saint-Laurent?
- Est-ce que l'arrondissement fait un effort pour faire connaître ses services d'aide alimentaire?
- Quelle proportion de la population est à faible revenu?

Réponse (Alan DeSousa) : on en tient compte dans notre offre de service.

- Est-ce pratique courante que les citoyens fouillent dans les poubelles pour se nourrir?

Réponse (Alan DeSousa) : on laisse le choix aux citoyens.

- Est-ce une omission de ne pas avoir offert de l'aide à la citoyenne Dionne quand elle a posé sa question?

Monsieur Mario Bonenfant, du 860, rue Gohier :

- La plaque au parc Beaudet sur des arbres de l'amour n'est plus là. Est-ce qu'on a des projets pour la remplacer dans les travaux qui seront réalisés au printemps 2013?
-

Le 8 janvier 2013

CA13 08 0054

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 36.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
